



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux recommandations  
des réunions sectorielles et techniques**

**Forum de dialogue mondial sur l'incidence  
de la crise financière sur les travailleurs  
du secteur financier**

(Genève, 24-25 février 2009)

1. A la 304<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (mars 2009), le Bureau a présenté les conclusions du forum susmentionné, accompagnées d'un rapport concis <sup>1</sup>, en indiquant que le rapport complet serait soumis à la session actuelle.
2. Le *Rapport final* <sup>2</sup> ci-joint résume les débats intervenus au cours du forum et présente les conclusions qui ont été approuvées pour diffusion par le Conseil d'administration à sa 304<sup>e</sup> session.
3. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à communiquer le Rapport final aux gouvernements, en leur demandant de le transmettre aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées, aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées, et aux autres organisations internationales concernées.*

Genève, le 20 septembre 2009.

*Point appelant une décision:* paragraphe 3.

<sup>1</sup> Document GB.304/STM/3/3.

<sup>2</sup> Document GDFFSW/2009/8.

**ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL**  
**Programme des activités sectorielles**

**Rapport final**

**Forum de dialogue mondial sur l'incidence de la crise  
financière sur les travailleurs du secteur de la finance**

Genève, 24-25 février 2009



**BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL GENÈVE**

---

---

## **Table des matières**

	<i>Page</i>
Rapport de la discussion.....	1
Introduction.....	1
Discours d'ouverture.....	1
Point 1. Impact de la crise sur l'emploi dans les services financiers .....	4
Point 2. Comment aider les travailleurs du secteur financier à faire face à cette crise.....	4
Point 3. Enseignements de la crise, politiques possibles et rôle des mandants et de l'OIT.....	5
Examen et adoption des conclusions.....	6
Conclusions du forum .....	7
Partie 1. Donner à l'OIT et à ses mandants la possibilité de se faire entendre dans les débats sur la crise financière .....	7
Partie 2. Structurer la réponse de l'OIT .....	7
Partie 3. Des réponses efficaces.....	8
Questionnaire d'évaluation.....	11
Liste des participants.....	15

---

# Rapport de la discussion

## Introduction

1. Le Forum de dialogue mondial sur l'incidence de la crise financière sur les travailleurs du secteur de la finance s'est tenu au Bureau international du Travail à Genève, du 24 au 25 février 2009. Le Conseil d'administration du BIT avait décidé, lors de sa 303<sup>e</sup> session (novembre 2008), qu'un dialogue mondial tripartite de deux jours serait organisé au cours de la semaine du 23 au 27 février 2009 pour évaluer l'incidence de la crise financière sur les travailleurs du secteur de la finance et pour proposer les moyens d'en réduire ou d'en atténuer les répercussions néfastes. Le Conseil d'administration avait aussi décidé que le forum pourrait adopter des conclusions visant à orienter l'action future de l'OIT et de ses mandants.
2. Le Bureau avait préparé un document de réflexion <sup>1</sup> destiné à servir de base aux discussions. Ce document définissait le secteur financier, examinait le contexte, les origines et les causes de la crise, mettait en exergue les principales professions du secteur, les diplômes et compétences requis et donnait une première évaluation des pertes d'emplois dans le secteur dues à la crise. Il proposait également d'éventuelles stratégies pour faire face à la crise, en améliorant notamment la protection sociale, en instituant des politiques du marché du travail plus actives et des services publics plus efficaces en matière d'emploi, en instaurant le dialogue social pour mieux gérer les effets de la crise et en élaborant des politiques à long terme pour que le secteur financier soit en mesure de se mettre au service de l'économie réelle.
3. Le forum était présidé par l'Ambassadeur Elmiger du Département fédéral de l'économie suisse, Secrétariat d'Etat à l'économie. Le porte-parole du groupe des employeurs était M. Ferrara et le porte-parole du groupe des travailleurs M. Bang. La secrétaire générale du forum était M<sup>me</sup> Tinoco, le secrétaire exécutif M. Sendanyoye et le greffier M. Myers, tous appartenant au Département du dialogue social, de la législation du travail, de l'administration du travail et des activités sectorielles.
4. Ce forum a réuni les représentants gouvernementaux de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, du Brésil, de l'Equateur, de la France, du Gabon, du Ghana, de Haïti, de la Jordanie, du Luxembourg, de la Malaisie, du Maroc, du Mozambique, du Myanmar, de la Palestine, de Panama, des Philippines, du Qatar, de la Suisse, de la Thaïlande, de la Tunisie, de la Turquie et de la République bolivarienne du Venezuela. Seize employeurs et 43 travailleurs ont également participé au forum, de même que les représentants de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), de la Confédération syndicale internationale (CSI), de l'Union Network International (UNI) et de la Fédération syndicale mondiale (FSM).

## Discours d'ouverture

5. M. Dragnich, directeur exécutif du Secteur du dialogue social a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général du BIT et a présenté l'Ambassadeur Elmiger en sa qualité de président de la réunion. Le forum fait partie d'un ensemble d'initiatives prises par l'OIT pour soutenir les mandants dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre les

<sup>1</sup> *Incidence de la crise financière sur les travailleurs du secteur de la finance: document de réflexion*, Genève, BIT, 2009.

---

répercussions sociales de la crise. La question qui les occupe est très délicate et le délai imparti pour trouver des solutions est court, mais il est persuadé que leurs connaissances approfondies du secteur et leur vaste maîtrise du sujet vont les aider à parvenir à un consensus sur la façon d'atténuer les effets de la crise sur les travailleurs dans ce secteur crucial.

6. L'Ambassadeur Elmiger a instamment engagé les participants à travailler de manière concertée et à participer librement et activement aux discussions. Chaque perte d'emploi est une tragédie et il s'avère inévitable de procéder à une profonde restructuration du secteur de la finance pour en améliorer le fonctionnement. Les mesures à prendre pour faire face à la crise sociale doivent donc tendre à garantir l'emploi, en tenant compte des besoins spéciaux des groupes vulnérables comme les travailleuses et les travailleurs atypiques. Elles doivent aussi veiller à ce que les travailleurs soient dûment informés et consultés. Les solutions doivent contribuer à stabiliser le système financier et à lui donner un second souffle. L'ambassadeur s'est félicité de la présence du Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, à la séance d'ouverture et l'a invité à prendre la parole.
7. M. Somavia a remercié chaleureusement les participants de leur présence. Il a fait observer que l'OIT était, de par sa nature tripartite, l'instance propre par excellence à examiner l'incidence économique de la crise et à définir le train de mesures requises pour en atténuer les effets sur les travailleurs et pour préparer la reprise. La crise financière a débouché sur une crise économique qui a donné lieu à une récession sociale, à l'échelon mondial. A chaque fois qu'une entreprise ferme ses portes ou qu'elle réduit ses activités et licencie des travailleurs, on assiste à une véritable tragédie personnelle et familiale, de même qu'à une récession sociale de grande ampleur. C'est le secteur financier qui est à l'origine de la crise actuelle, encore que la cause profonde en est un modèle de mondialisation qui a accordé trop de poids au marché, pas assez à la régulation et aux pouvoirs publics et a ôté toute valeur à la dignité inhérente au travail et à la protection de l'environnement. Un grand nombre d'hommes et de femmes qui, déjà avant la crise, étaient à la recherche d'un emploi décent afin d'améliorer leur situation économique et sociale ont vu leurs aspirations avorter du fait de l'augmentation des inégalités et de l'insuffisance des offres d'emploi. Il est nécessaire d'établir un meilleur équilibre entre un marché productif, le rôle régulateur de l'Etat et la fonction sociale des représentants organisés de la société, et notamment les employeurs et les travailleurs entre autres.
8. M. Somavia a exprimé l'opinion selon laquelle la priorité actuelle devait être de définir une nouvelle vision d'un développement durable qui associerait des dimensions économique, sociale et environnementale à la croissance productive et au progrès social et dont les bénéfices seraient étendus à toutes les régions et à tous les pays. Le G8, le G20 et le G192, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, doivent se pencher sur un nouveau modèle de mondialisation qui soit équitable et soucieux de n'exclure personne, et qui sous-tende le développement durable. L'OIT peut, de concert avec d'autres organisations internationales, contribuer grandement à la résolution de la crise en aidant à instaurer un nouvel ordre mondial. La réforme et la régulation du secteur financier sont au cœur de cet effort. Le dialogue social et les réunions comme celle-ci permettent aux divers acteurs d'échanger, de comparer et de confronter les expériences et les points de vue, de manière à trouver des solutions pratiques. M. Somavia compte sur les propositions innovantes des participants que l'OIT pourra, grâce à sa structure tripartite, promouvoir en fonction des besoins particuliers des pays, mais aussi au niveau mondial. Le forum apportera sans doute une contribution stratégique et politique importante s'il peut aider à établir les causes précises de la crise et à déterminer à qui en incombent les principales responsabilités, s'il est possible de rediriger le secteur financier vers son activité courante plus routinière qui consiste à prêter des fonds à l'économie réelle pour qu'elle investisse, commerce et consomme et comment restaurer la confiance au sein des institutions financières, sans parler de la confiance dans les institutions financières elles-mêmes. En passant en revue ces problèmes, on a parfois l'impression que le système financier a besoin

---

d'un test sanguin ou d'un test de transparence comparables à ceux que l'on pratique sur les êtres humains lorsqu'ils sont malades afin d'aider les médecins à établir leur diagnostics. Les citoyens ont le droit de connaître l'état de santé de leurs banques – ou, en jargon moderne, le niveau de leurs «produits toxiques» – mais, jusqu'à présent, l'absence de médecins financiers compétents ou d'une transparence financière appropriée, la méfiance ou l'absence de confiance persistaient. M. Somavia a souhaité aux participants une réunion couronnée de succès et a indiqué qu'il attendait avec intérêt les conclusions et les recommandations du forum.

9. Le porte-parole des employeurs s'est réjoui de ce que ce forum donnait l'occasion aux mandants sectoriels tripartites de l'OIT de participer à la recherche de solutions à cette crise financière. Il est difficile d'évaluer correctement les causes et les effets de cette crise générale qui a porté un coup d'arrêt à l'économie mondiale. Les discussions doivent porter sur le volet emploi, notamment dans les pays en développement. Le dialogue social, processus pluriel par nature, qui va de la simple information à la négociation en passant par la consultation, est un outil efficace pour résoudre cette question, que ce soit au niveau national ou au niveau de l'entreprise, et constitue une aide précieuse pour mettre en œuvre une stratégie globale. Les employeurs sont désireux de discuter et d'échanger leurs points de vue et leurs idées au sujet de la crise de manière à contribuer à une reprise rapide.
10. Le porte-parole des travailleurs a félicité l'OIT d'avoir pris l'initiative d'organiser ce forum et apprécie l'occasion ainsi donnée de discuter de cette question avec les représentants des gouvernements et des employeurs. La crise est réelle et va croissant, et le prix social à payer est important pour les travailleurs. Elle n'est pas due à un accident mais elle est plutôt le résultat de l'échec d'un modèle économique et de l'absence de régulation et de supervision. Le forum doit proposer un nouveau plan d'action qui intègre la dimension sociale. L'OIT devrait, entre autres, proposer ce plan d'action au futur G20 pour qu'il en tienne compte dans la création d'une nouvelle architecture du système financier mondial. Le plan d'action doit comporter plusieurs piliers et reposer sur des valeurs fondamentales et prévoir un nouveau modèle économique pour le secteur financier, étayé par une réglementation solide. Les gouvernements doivent respecter les conventions collectives et les processus de négociation collective et associer les travailleurs à l'adoption des mesures pour lutter contre la crise. Parallèlement, les syndicats ont un rôle à jouer dans la mise sur pied des plans de sauvetage gouvernementaux afin de protéger les travailleurs et de soulager la détresse de ceux qui sont licenciés. Les travailleurs doivent avoir leur mot à dire dans les processus de gouvernance; les banques doivent envisager de conclure des accords-cadres internationaux avec les syndicats pour promouvoir des modèles économiques plus durables et plus éthiques et pour examiner ensemble l'instauration d'une sorte de serment d'Hippocrate ou contrat social pour le secteur financier.
11. En présentant le document de réflexion du Bureau, le secrétaire exécutif a insisté sur le fait que les chiffres étaient provisoires et qu'ils sous-estimaient l'importance des pertes d'emploi. En effet, il semblerait que les licenciements s'accélérent et qu'ils touchent toutes les fonctions et toutes les positions, les femmes et les travailleurs temporaires en payant le plus lourd tribut. Le document suggère un certain nombre de réponses stratégiques à la crise aux fins de discussion et propose notamment d'améliorer l'accès à la protection sociale, d'instaurer le dialogue social et d'éviter d'adopter des solutions simplistes.
12. Le forum a approuvé les trois points suggérés pour la discussion, à savoir:
  1. Quelles ont été les incidences de la crise financière sur l'emploi dans les différents domaines d'activité des services financiers aux niveaux mondial, régional, national et dans les entreprises? Quelles en sont l'ampleur et la durée probable?

- 
2. Comment les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent-ils aider les travailleurs du secteur financier à faire face à cette crise? Comment tenir pleinement compte des incidences locales des changements qui interviennent dans les entreprises globalisées? Comment le dialogue social et les politiques actives du marché du travail peuvent-ils contribuer à atténuer les incidences de la crise et à garantir l'égalité des genres?
  3. Quels enseignements peut-on tirer de la crise, quelles mesures pourrait-on envisager d'adopter pour y répondre efficacement et quel rôle devraient jouer à cet égard les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que l'OIT? Comment améliorer la coordination internationale et la cohérence des politiques de manière à éviter que de telles crises ne se reproduisent et à promouvoir des services financiers plus viables à long terme?

### **Point 1. Impact de la crise sur l'emploi dans les services financiers**

13. Au sujet du point 1, les représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements ont fait état des incidences de la crise dans leur propre pays. Presque tous se sont montrés vivement préoccupés par ses répercussions néfastes, réelles ou latentes, sur la situation de l'emploi dans les banques, les compagnies d'assurances et autres services financiers de leur pays, même si l'ampleur de ces répercussions varie d'une région, d'un pays, d'un sous-secteur ou d'une institution à l'autre. Les retombées de la crise sur l'emploi sont déjà notoires et s'aggravent dans certains pays, tandis qu'elles sont encore négligeables dans d'autres. Certains participants estiment même que, dans leur propre pays, le problème est essentiellement celui de la stagnation de l'emploi plutôt que des pertes d'emploi pures et simples, tout en étant bien conscients du fait qu'une deuxième vague de la débâcle risque de provoquer d'importantes pertes d'emploi. Certains travailleurs ont également fait observer que les pertes d'emploi ont essentiellement trait aux opérations des institutions financières situées à l'extérieur de leur pays et que les licenciements sont le résultat de décisions unilatérales de la direction. Dans d'autres pays, les petites banques et les banques de détail en général sont relativement peu affectées et leurs activités progressent même, alors que les banques d'investissement sont sévèrement touchées. Comme les institutions financières sont confrontées à l'augmentation des créances irrécouvrables et enregistrent de lourdes pertes dues à la chute brutale des bénéfices et à la plongée des cours de la bourse, les travailleurs du secteur risquent d'être de plus en plus nombreux à perdre leur emploi.

### **Point 2. Comment aider les travailleurs du secteur financier à faire face à cette crise**

14. Pour ce qui concerne le point 2, divers instruments ont été identifiés pour améliorer la situation des travailleurs du secteur de la finance. Ainsi, il s'est avéré nécessaire d'étendre et d'approfondir le dialogue social au sujet des causes et des conséquences de la crise et d'adopter des mesures pour préserver les emplois comme la formation, l'apprentissage tout au long de la vie et l'amélioration des compétences. Les crises précédentes, comme la crise financière asiatique de 1997, ont permis de tirer des enseignements sur les méthodes à appliquer et devraient donner des indications sur les actions à mener pour lutter contre la crise actuelle. Si l'on veut aider les travailleurs à faire face aux conséquences de la crise, il importe de reconnaître leurs droits fondamentaux et leur dignité et d'appliquer les principes du travail décent. Le test relatif au respect du travail décent concerne moins la façon dont les employeurs et les gouvernements traitent les travailleurs en périodes de croissance que la façon dont ils réagissent dans les périodes de crise. La priorité doit toujours consister à ne pas licencier les travailleurs mais à leur permettre d'actualiser leurs connaissances et à les aider à trouver de nouveaux emplois. Il importe de déployer des

---

efforts pour fournir des conseils aux travailleurs qui risquent de perdre leur poste, en les aidant notamment à trouver le type de formation dont ils pourraient avoir besoin pour passer plus facilement d'un emploi à l'autre. Par ailleurs, lorsque les licenciements deviennent inévitables, employeurs et syndicats doivent s'employer à garantir les obligations contractuelles et les droits fondamentaux des travailleurs. Des mesures doivent être prises pour atténuer les effets des licenciements sur les travailleurs licenciés, mais aussi sur ceux qui restent et dont le moral est forcément entamé par le départ de leurs collègues, par l'insécurité de l'emploi qui subsiste et par l'augmentation de la charge de travail. Il est important d'informer les travailleurs, suffisamment à l'avance, de la probabilité de licenciements massifs ou de plans de restructuration dans leur entreprise. Les politiques et programmes actifs du marché du travail doivent prévoir d'aider les travailleurs à mettre à jour ou à améliorer leurs connaissances pour qu'elles répondent mieux aux nouveaux besoins requis par le marché et ils doivent tenir compte des besoins spéciaux des travailleuses. Ils doivent prévoir aussi les financements nécessaires à la formation, à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie. Les gouvernements et les partenaires sociaux doivent aussi coopérer pour faciliter le placement des travailleurs victimes de la crise. Ils peuvent recourir, pour ce faire, à l'outil précieux que constitue le dialogue social, et notamment la négociation collective aux niveaux appropriés. Le dialogue doit être transparent et prendre en compte les nouveaux modèles économiques et les compétences et qualifications futures, et doit permettre de véhiculer les informations sur tout élément nouveau qui affecte les intérêts des travailleurs. Il est important, pour garantir l'efficacité d'un tel dialogue social, de renforcer les institutions et dispositifs du marché du travail dans les pays concernés. Compte tenu de la nature mondiale de la crise, il importe de s'inspirer des principes de base contenus dans la Déclaration de 1998 de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi que dans la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et dans la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration MNE) pour orienter le dialogue et trouver les mesures correctives susceptibles de répondre à la crise.

### **Point 3. Enseignements de la crise, politiques possibles et rôle des mandants et de l'OIT**

15. Au sujet du point 3, l'expérience acquise par différents pays dans la lutte contre la crise peut permettre d'apporter un certain nombre d'enseignements. Tout d'abord, le fait de disposer d'informations précises et fiables sur le marché du travail et d'engager un débat national éclairé est jugé capital pour mettre au point des ripostes pertinentes. Deuxièmement, les gouvernements et les partenaires sociaux doivent préciser les moyens qu'ils envisagent de mettre en œuvre pour assurer une protection sociale appropriée aux travailleurs licenciés, notamment lorsque les pertes d'emplois sont prévisibles. Les partenaires tripartites doivent se rencontrer régulièrement pour faire le point sur la situation et s'échanger des informations. Il est indispensable de mettre en place toute une série d'instruments pour apporter de l'aide aux travailleurs qui doivent changer d'emploi. Il est évident que la nature des cadres réglementaires en place dans les différents pays ainsi que le degré d'intégration de leurs industries financières dans le système financier international vont déterminer l'ampleur des répercussions de la crise. Bien que les manifestations de la crise varient d'une région et d'un pays à l'autre, le fait que le secteur soit intégré et que chacun soit contraint de se tourner vers ses homologues pour trouver les solutions les plus efficaces montre bien que, outre les mesures propres au pays même, il importe également de trouver une réponse coordonnée au niveau mondial. Le dialogue social qui réunit les gouvernements, les travailleurs et les employeurs et qui porte sur un large éventail de sujets, peut contribuer à créer un meilleur système financier international susceptible de réduire au minimum, voire de supprimer totalement, toute nouvelle crise. Pour ce faire, il importe de prendre conscience des graves dysfonctionnements du système de régulation qui ont alimenté la crise; d'étudier comment la crise aurait pu être évitée et d'adopter une

---

stratégie plus anticipative pour éviter ou résoudre de semblables problèmes à l'avenir. Cette attitude requiert des pouvoirs publics qu'ils fassent preuve d'une réelle volonté politique, se refusant de fait à toute inertie. Elle va nécessiter aussi un contrôle et une supervision plus efficace des banques, des compagnies d'assurances et autres institutions financières. Ce contrôle et cette supervision doivent tenir compte de la nature globale des grandes institutions financières. Il est impératif que l'OIT et ses mandants tripartites soient entendus dans le débat qui vise à réformer le système financier international, afin que les considérations propres au travail décent soient pleinement prises en compte. Il est légitime par ailleurs que l'OIT et ses mandants apportent leur tribut – supervision et conseil – dans la définition de la dimension sociale qui doit accompagner les réformes du système financier international. Ces douze prochains mois, l'OIT doit axer ses efforts sur ce secteur en collectant des données sur la façon dont les travailleurs et leur famille sont touchés dans les différentes régions du monde et en aidant les mandants, aux niveaux national et régional, à élaborer des plans d'action pour faire face aux effets de la crise sur l'emploi. Il importe aussi d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil d'administration du BIT et de la prochaine Conférence internationale du Travail. Les plans de sauvetage nationaux sont nécessaires et doivent être soutenus, mais les pays doivent éviter d'en faire des outils du protectionnisme.

## **Examen et adoption des conclusions**

- 16.** A la suite des discussions relatives aux points 1 à 3 et après avoir fait la synthèse des divers éléments qui avaient été exposés, le forum a, à l'issue de la deuxième journée, adopté un ensemble de conclusions.

---

## Conclusions du forum <sup>2</sup>

1. Le monde est confronté à une crise financière et économique grave et profonde qui a déjà des incidences directes sur l'emploi et les moyens d'existence dans certains pays et qui crée un climat d'incertitude. L'ampleur de ces incidences varie selon les pays et les segments de l'industrie. L'OIT et ses mandants tripartites se doivent de suivre l'évolution de la crise et d'anticiper ses incidences sociales et ses répercussions sur la main-d'œuvre au-delà des pays et des segments déjà frappés par la crise. Restaurer la confiance dans les banques et régler les problèmes actuels que connaît le système financier seraient une première étape pour remettre l'économie mondiale sur la voie de la reprise.

### **Partie 1. Donner à l'OIT et à ses mandants la possibilité de se faire entendre dans les débats sur la crise financière**

2. Stabiliser et réformer le système financier ne relève pas uniquement de questions d'ordre économique ou réglementaire. Le changement va toucher la dimension sociale (incidences sur les emplois, les procédés de gestion internes, les conditions et les méthodes de travail, les besoins en qualifications, la protection sociale et autres aspects) dans les banques, les compagnies d'assurances et autres services financiers.
3. Le Forum de stabilité financière, le G20 et autres forums débattent activement de la façon d'améliorer la réglementation des marchés financiers et de les stabiliser de manière à éviter que les problèmes qui ont conduit à la crise actuelle ne se reproduisent. Ces réformes vont être radicales et de portée internationale. Elles peuvent modifier la façon d'opérer de toutes les institutions et de tous les travailleurs du secteur des services financiers. L'OIT doit participer activement à ces forums et s'assurer que les conclusions de ce forum de dialogue mondial sont dûment prises en compte.
4. Au niveau mondial, régional ou national, l'OIT doit organiser des activités pour promouvoir la coopération tripartite en vue de gérer les incidences de la crise financière sur l'emploi. Parmi toutes les institutions internationales, l'OIT est celle qui, grâce à sa structure et à ses compétences techniques, peut le mieux aborder cet aspect dans le débat international et garantir que l'Organisation et ses mandants y sont pleinement associés. Elle va également examiner l'incidence sociale de la crise financière et économique sur les autres secteurs.

### **Partie 2. Structurer la réponse de l'OIT**

5. Un processus continu s'impose – avec la participation des partenaires sociaux du secteur de la finance – pour suivre de près les incidences de la crise et des réformes sur l'emploi et sur la dimension sociale dans le secteur.
6. L'OIT doit collecter des données, analyser et surveiller l'évolution de l'emploi dans le secteur de la finance, et donner son avis pour tout ce qui touche à l'emploi et à la dimension sociale des propositions formulées par les institutions internationales pour répondre à la crise. Les mandants de l'OIT qui appartiennent au secteur de la finance

<sup>2</sup> Ces conclusions ont déjà été approuvées par le Conseil d'administration du BIT à sa 304<sup>e</sup> session (mars 2009), voir document GB.304/12, pp. 13-14.

---

doivent être pleinement associés à cette démarche. L'OIT devra communiquer les résultats en temps opportun.

7. L'OIT doit accorder la plus haute priorité aux activités visant à gérer la dimension sociale de la crise financière pour le biennium actuel et pour le prochain biennium<sup>3</sup> et mettre au point un plan d'action spécifique dans ce sens en coopération avec les gouvernements et les partenaires sociaux.
8. L'OIT doit apporter son aide aux gouvernements et aux partenaires sociaux, à l'échelon régional et national, pour qu'ils examinent la dimension sociale de la crise financière et qu'ils s'attaquent aux réformes nécessaires.

### **Partie 3. Des réponses efficaces**

9. Tout en s'efforçant de stabiliser la crise, le processus de réforme – et notamment l'aide des pouvoirs publics et le renflouement des caisses – doit tenir compte de la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et notamment la liberté syndicale, la protection du droit d'organisation et la négociation collective. Ce processus doit aussi associer les partenaires sociaux à cette démarche dans la mesure où il est question de la dimension sociale. L'ensemble des institutions financières sont concernées, qu'il s'agisse du secteur de la microfinance ou des multinationales, des entreprises publiques ou privées.
10. Le dialogue social est un outil indispensable pour atténuer les effets de la crise et trouver des solutions possibles. L'information et la consultation ont également leur importance dans les entreprises multinationales et des accords-cadres internationaux élaborés de manière volontaire peuvent avoir un rôle non négligeable. La restructuration doit s'appuyer sur un dialogue entre la direction, les syndicats et les représentants des travailleurs<sup>4</sup> aux niveaux appropriés. Toutes informations pertinentes relatives à la restructuration doivent être transmises en temps opportun aux représentants des travailleurs pour faciliter la consultation.
11. Il importe de déployer tous les efforts nécessaires pour trouver d'autres solutions que les licenciements, ceux-ci ne devant être utilisés qu'en dernier recours. Il conviendrait de respecter les engagements contractuels conclus avec les travailleurs.

<sup>3</sup> Biennium de l'OIT, c'est-à-dire 2008-09 et 2010-11.

<sup>4</sup> Dans tout le texte, l'expression «représentants des travailleurs» s'entend au sens de l'article 3 de la convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, dont la teneur est la suivante:

Aux fins de la présente convention, les termes «représentants des travailleurs» désignent des personnes reconnues comme telles par la législation ou la pratique nationale, qu'elles soient:

- a) des représentants syndicaux, à savoir des représentants nommés ou élus par des syndicats ou par les membres de syndicats; ou
- b) des représentants élus, à savoir des représentants librement élus par les travailleurs de l'entreprise, conformément aux dispositions de la législation nationale ou de conventions collectives, et dont les fonctions ne s'étendent pas à des activités qui sont reconnues, dans les pays intéressés, comme relevant des prérogatives exclusives des syndicats.

- 
- 12.** Les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs doivent, au moyen du dialogue social entre autres, garantir l'employabilité<sup>5</sup> des travailleurs en s'efforçant de promouvoir le perfectionnement, l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que des politiques actives du marché du travail pour accompagner la politique d'ajustement. Afin de remédier aux pertes d'emplois, il faudrait améliorer la formation et le recyclage qui doivent fournir des compétences répondant aux nouveaux besoins requis sur le marché du travail et accessibles à tous. Il s'avère nécessaire d'examiner des formules novatrices en matière de formation, ainsi que leur financement.
  - 13.** Compte tenu du grand nombre de femmes occupées dans des emplois précaires au cours de la restructuration en cours des services financiers, il importe de veiller tout particulièrement à ce que les progrès réalisés dans le cadre des politiques d'égalité entre les genres ne soient pas compromis. De même, les travailleurs occupant un emploi atypique doivent être traités sur un pied d'égalité.
  - 14.** Les aides des pouvoirs publics et le renflouement des caisses doivent être orientés vers le marché et garantir des conditions identiques pour tous, que ce soit au sein de l'industrie, entre les différentes branches du secteur ou entre les pays, et respecter l'autonomie des partenaires sociaux dans le domaine des relations du travail.
  - 15.** Une meilleure cohérence des politiques ainsi qu'une meilleure coordination aux niveaux régional et international permettraient d'éviter toute politique protectionniste qui ne ferait qu'aggraver la crise.
  - 16.** La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, la Déclaration de 1998 de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi que la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable sont les principes de base dont s'inspire l'OIT pour apporter sa contribution et trouver les mesures correctives pour répondre à la crise. Les conclusions de la Conférence internationale du Travail de 2007 concernant la promotion des entreprises durables peuvent également s'avérer très utiles.

<sup>5</sup> Le terme «employabilité» se rapporte aux compétences et aux qualifications transférables qui renforcent la capacité d'un individu à tirer parti des possibilités d'éducation et de formation qui se présentent pour trouver un travail décent et le garder, progresser dans l'entreprise ou en changeant d'emploi, ainsi que s'adapter aux évolutions de la technologie et des conditions du marché du travail.

---

## Questionnaire d'évaluation

Un questionnaire destiné à connaître l'opinion des participants sur divers aspects du forum a été distribué avant la dernière séance. Leurs réponses sont analysées ci-dessous.

### 1. Comment jugez-vous le forum selon les différents critères ci-dessous?

	5 Excellent	4 Bon	3 Satisfaisant	2 Médiocre	1 Insuffisant	Score moyen
Choix de la question à l'ordre du jour (sujets traités)	13	7				4,65
Choix des points pour discussion	4	12	3			4,05
Niveau de la discussion	6	8	3	2	1	3,80
Intérêt du forum pour le secteur	5	5	5	2	1	3,60
Les conclusions	5	3	7		1	3,69
Possibilité de créer des réseaux	3	4	9		1	3,50

### 2. Comment jugez-vous le temps alloué à la discussion?

	Trop long	Suffisant	Trop court
Plénières	1	19	1
Réunions de groupe		17	3

### 3. Comment jugez-vous les dispositions pratiques et administratives (secrétariat, documents, traduction, interprétation)?

	5 Excellent	4 Bon	3 Satisfaisant	2 Médiocre	1 Insuffisant	Score moyen
	7	12	2			4,24

### 4. Réponses

Gouvernements	Employeurs	Travailleurs	Total	Taux de réponses (%)
6	8	7	21	17,8

### 5. Participants au forum (y inclus les conseillers techniques)

Gouvernements	Employeurs	Travailleurs	Observateurs	Total
54	16	43	5	118

### 6. Participation féminine

Gouvernements	Employeurs	Travailleurs	Total	(%) Femmes
10	1	11	22	18,64

---

**List of participants**  
**Liste des participants**  
**Lista de participantes**

---

**Moderator Modérateur Moderador**

M. Jean-Jacques Elmiger, ambassadeur, Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO), chef des Affaires internationales du travail, Berne, Suisse.

**Members representing Governments  
Membres représentant les gouvernements  
Miembros representantes de los gobiernos**

**ALGERIA ALGÉRIE ARGELIA**

S.E. M. Idriss Jazaïry, ambassadeur, représentant permanent, chef de délégation, Mission permanente d'Algérie à Genève.

*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos*

M. Boualem Chebihi, ministre conseiller, représentant permanent adjoint, Mission permanente d'Algérie à Genève.

M. El-Hacène El Bey, conseiller diplomatique, Mission permanente d'Algérie à Genève.

**AUSTRIA AUTRICHE**

Mr Markus Weidinger, First Secretary, Permanent Mission of Austria in Geneva.

*Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico*

Ms Vanessa de Bock, Permanent Mission of Austria in Geneva.

**BARBADOS BARBADE**

Ms Emalene Marcus-Burnett, Counsellor, Permanent Mission of Barbados in Geneva.

**BRAZIL BRÉSIL BRASIL**

*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos*

Mr Ezequiel Sousa Do Nascimento, Secretary of Public Policies on Employment, Permanent Mission of Brazil in Geneva.

Mr Francisco Ciampolini, Trainee, Permanent Mission of Brazil in Geneva.

**ECUADOR EQUATEUR**

*Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico*

Sr. Jorge Thullen, Asesor del Ministerio de Trabajo y Empleo del Ecuador en Ginebra.

**FRANCE FRANCIA**

M. Dominique Sacleux, Directeur du travail, chef de la Mission de l'anticipation et de l'accompagnement des plans de sauvegarde de l'emploi, Sous-direction mutation de l'emploi et du développement de l'activité, Service des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Paris.

**GABON GABÓN**

S.E. M. Guy Blaise Nambo-Wezet, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent de la République gabonaise, Mission permanente du Gabon à Genève.

*Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico*

M<sup>me</sup> Marion Angone Abena, conseillère, Mission permanente du Gabon à Genève.

---

## **GHANA**

*Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico*

Ms Doris Richter, Counsellor, Permanent Mission of Ghana in Geneva.

## **GREECE GRÈCE GRECIA**

Ms Stella Kyriakou, Attaché at the Permanent Mission of Greece in Geneva.

## **HAÏTI HAITÍ**

M. Louis Pierre Joseph, Directeur général du ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST),  
Port-au-Prince, Haïti.

## **ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN REPÚBLICA ISLÁMICA DEL IRÁN**

Mr Amir Hossein Shamir, Labour Councillor, Mission of the Islamic Republic of Iran in Geneva.

## **JORDAN JORDANIE JORDANIA**

Mr Shukri Dajani, Special Adviser, Permanent Mission of Jordan in Geneva.

*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos*

Mr Mohammed Hindawi, Second Secretary, Permanent Mission of Jordan in Geneva.

## **LUXEMBOURGO LUXEMBOURG LUXEMBURGO**

*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos*

M<sup>me</sup> Maryse Fisch, conseillère de direction première classe, responsable du Département emploi,  
ministère du Travail et de l'Emploi, Luxembourg.

M. Jeannot Berg, employé au Département emploi, politiques de l'emploi et fonds social européen,  
ministère du Travail et de l'Emploi, Luxembourg.

## **MADAGASCAR**

M. Noëlison Augustin Rabearivelo, Directeur de l'emploi et de la formation professionnelle, ministère  
de la Fonction publique du travail et des Lois sociales, Antananarivo, Madagascar.

*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos*

M. Aimé Ramiarison Herinjatovo, directeur de l'Observatoire Malgache de l'emploi et de la formation  
professionnelle et entrepreneuriale, ministère de la Fonction publique du travail et des Lois sociales,  
Antananarivo, Madagascar.

M<sup>me</sup> Rosina Amady, attachée auprès de la Mission permanente de Madagascar à Genève.

## **MALAYSIA MALAISIE MALASIA**

Mr Aminuddin Ab. Rahaman, Labour Attaché, Permanent Mission of Malaysia in Geneva.

---

## **MOZAMBIQUE**

M<sup>me</sup> Alzira Timóteo Monjane, chef de Département des méthodes et contrôles, Inspection générale du travail, ministère du Travail.

*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos*

M. Abdul Carimo Mussá Ginabay Jr., délégué, inspecteur chef, Institut national de l'emploi et de la formation professionnelle, Direction provinciale du travail, Inhambane, ministère du Travail, conseiller technique.

M. Juvenal Arcanjo Dengo, premier secrétaire, Mission permanente de la République du Mozambique à Genève.

## **MYANMAR**

Mr Wynn Thein, Minister Counsellor, Permanent Mission of Myanmar in Geneva.

*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos*

Mr Aung Latt, Minister Counsellor, Permanent Mission of Myanmar in Geneva.

Ms Daw Khin Thidar Aye, First Secretary, Permanent Mission of Myanmar in Geneva.

## **NIGERIA NIGÉRIA**

Mr Peter Ajuzie, Minister/Labour Attaché, Permanent Mission of Nigeria in Geneva.

## **PALESTINE PALESTINA**

Mr Ibrahim Musa, Counsellor, Permanent Mission of Palestine in Geneva.

## **PHILIPPINES FILIPINAS**

Mr Romeo C. Lagman, Undersecretary, Department of Labor and Employment, Manila, Philippines.

*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos*

Mr Alex V. Avila, Assistant Regional Director, Department of Labor and Employment, Office of the Secretary, Manila, Philippines.

Mr Manuel Imson, Labor Attaché, Permanent Mission of Philippines in Geneva.

## **QATAR**

Mr Ali Al-Khulaifi, Counsellor and Representative of the Ministry of Labour, Permanent Mission of the State of Qatar in Geneva.

## **SOUTH AFRICA AFRIQUE DU SUD SUDÁFRICA**

Mr Siphon Ndebele, Minister, Permanent Mission of South Africa in Geneva.

## **SPAIN ESPAGNE ESPAÑA**

Sr. Francisco Arnau Navarro, Consejero de Trabajo e Inmigración, Representación Permanente de España en Ginebra.

*Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico*

Sra. Natalia Martí Niklewitz, Consejería de Trabajo e Inmigración, Representación Permanente de España en Ginebra.

---

**SWITZERLAND SUISSE SUIZA**

M. Jean-Jacques Elmiger, ambassadeur, Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO), chef des Affaires internationales du travail, Berne.

*Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos*

M. Bernhard Weber, SECO, Direction de la politique économique, Analyse du marché du travail et politique sociale, Berne.

M. Dominik Ledergerber, SECO, Direction du travail, Affaires internationales du travail, Berne.

M. Pierre-André Berger, Office régional de placement, responsable d'agence, Carouge.

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE  
REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA**

Ms Edine E. Mangesho, Deputy Permanent Secretary, Ministry of Labour, Employment and Youth Development.

*Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico*

Mr Baraka H. Luvanda, First Secretary, Permanent Mission of the United Republic of Tanzania in Geneva.

**THAILAND THAÏLANDE TAILANDIA**

Mr Vivathana Thanghong, Minister Counsellor, Permanent Mission of Thailand (Labour section) in Geneva.

**TURKEY TURQUIE TURQUÍA**

M. Erhan Batur, conseiller, Mission permanente de Turquie à Genève.

*Adviser/Conseiller technique/Consejeros técnico*

M. Halit Oyman, expert, Mission permanente de Turquie à Genève.

**UNITED STATES ETATS-UNIS ESTADOS UNIDOS**

Ms Anne Chick, Counsellor, Permanent Mission of the United States in Geneva.

**BOLIVARIAN REPUBLIC OF VENEZUELA RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA  
REPÚBLICA BOLIVARIANA DE VENEZUELA**

Sr. Juan Arias, Embajador, Misión Permanente de la República Bolivariana de Venezuela en Ginebra.

*Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico*

Sr. Carlos Enrique Flores Torres, Agregado Laboral, Misión Permanente de la República Bolivariana de Venezuela en Ginebra.

**YEMEN YÉMEN**

M. Abdulwahab Al-Kamil, conseiller, Mission permanente de la République du Yémen à Genève.

---

**Members representing the Employers**  
**Membres représentant les employeurs**  
**Miembros representantes de los empleadores**

- M. Martin Abega, secrétaire exécutif, Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM), Douala, Cameroun.
- Ms Susan R. Alcala-Uranza, HR Management & Development Group, Bank of Commerce, Makati City, Philippines.
- Sr. Óscar Javier Ballón Prado, Asesor Legal, Banco Bisa S.A., La Paz, Bolivia.
- Sr. Juan Carlos Beltrán Cardona, Vicepresidente administrativo y financiero, Asociación Nacional de Empresarios de Colombia (ANDI), Medellín, Colombia.
- Mr Mabvuto Daka, Head of Human Resources, Citi Bank Zambia Limited, Lusaka, Zambia.
- M. Mehdi El Idrissi, directeur délégué, Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Casablanca, Maroc.
- Mr Giancarlo Ferrara, Head of International Social Affairs, Italian Banking Association, Rome, Italy.
- Mr Cory Garlough, Vice-President, Scotiabank, Global HR, Global Employment Strategies, Toronto, Ontario, Canada.
- Mr Timo Höykinpuro, Senior Adviser, Federation of Finnish Financial Services, Helsinki, Finland.
- Mr Ruben McSween, Vice Chairman, Employers' Consultative Association of Trinidad and Tobago, Port of Spain, Trinidad and Tobago.
- Sr. Carlos Melian, Asesor laboral, Asociación de Bancos Privados de Capital Argentino (ADEBA), Buenos Aires, Argentina.
- Mr Salman Munir, Senior Executive Vice-President – HR and Administration, Atlas Bank Ltd, Karachi, Pakistan.
- Mr João Francisco Rached De Oliveira, Director-General HR, HSBC México, México City, México.
- Mr Miloslav Solc, Director, CAPA A.S. (Consulting Agency), Member of the Confederation of Industries of the Czech Republic, Praha, Czech Republic.

**Members representing the Workers**  
**Membres représentant les travailleurs**  
**Miembros representantes de los trabajadores**

- Mr J. Zellhoefer, Member of the Governing Body, Spokesperson of the Workers' Group of the Committee on Sectoral and Technical Meetings and Related Issues (STM).
- Ms Anjali Bedekar, All India State Bank of India Staff Federation, State Bank Bhavan, Mumbai, India.
- Mr Leon Carter, Finance Sector Union of Australia, Melbourne, Australia.
- Sr. Carlos Alberto Cordeiro Da Silva, Secretario General, Confederação Nacional dos Trabalhadores do Ramo Financeiro, Sao Paulo, Brasil.
- Mr Koji Ishikawa, Federation of Non-Life Insurance Workers' Unions of Japan, Tokyo, Japan.
- Mr Trevor Johnson, General Secretary, Banking, Insurance and General Workers' Union, Barataria, Trinidad and Tobago.
- M. Ali Emre Kocaoglu, Banka-Sigorta Iscileri Sendkasi, Allunizade Mahallesi, Istanbul, Turquie.
- Mr Joe Kokela, SASBO – The Finance Union, Bryanston, South Africa.
- Mr Pavel Krejčí, Trade Union of Banking and Insurance Employees, OSPPP, Praha, Czech Republic.
- Ms Myoung Soon Moon, Korean Financial Industry Union, Seoul, Korea.
- M. Abdessattar Nasri, Fédération générale des banques et établissements financiers, Tunis, Tunisie.
- Ms Joyce Nonde, Zambia Union of Financial Institutions and Allied Workers, Lusaka, Zambia.
- Mr Jayasari PRIYALAL, UNI Asia and Pacific Regional Office, Singapore.
- Mr Sivabalan Sivansayal, National Union of Bank Employees, Kuala Lumpur, Malaysia.
- Sr. Juan José Zanola, Asociación Bancaria (SEB), Buenos Aires, Argentina.

---

Representatives of the United Nations, specialized agencies  
and other official international organizations  
Représentants des Nations Unies, des institutions spécialisées  
et d'autres organisations internationales officielles  
Representantes de las Naciones Unidas, de los organismos especializados  
y de otras organizaciones internacionales oficiales

Ms Verona A. Collantes, External Relations and Inter-Agency Affairs Office, Office of the Director-General,  
United Nations Office at Geneva.

Ms Katherine Hagen, Executive Director, Geneva Social Observatory, Geneva.

Mr Philip Haddad, Intern, Geneva Social Observatory, Geneva.

---

Representatives of non-governmental international organizations  
Représentants d'organisations internationales non gouvernementales  
Representantes de organizaciones internacionales no gubernamentales

**International Organisation of Employers (IOE)  
Organisation internationale des employeurs**

M. Jean Dejardin, conseiller, Cointrin/Genève.

Mr Walter Mbah, Executive Director, Union Bank of Nigeria, Lagos, Nigeria.

**International Trade Union Confederation (ITUC)  
Confédération syndicale internationale**

Mr Allan Bang, Finansforbundet, Copenhagen, Denmark.

Mr Mauro Bossola, Secretario Generale, Federazione Autonoma Bancari Italiani, Rome, Italy.

M<sup>me</sup> Nicole Bourquin, juriste, Association suisse des employés de banque, Berne, Suisse.

Ms Esther Busser, ITUC Geneva Office, Geneva.

Mr Angelo Di Cristo, Coordinator International Department, Federazione Autonoma Bancari Italiani, Rome, Italy.

Sr. Lourenço Ferreira Prado, UGT Brazil, Brasilia DF, Brasil.

M<sup>me</sup> Mary-France Goy, Association suisse des employés de banque, Berne, Suisse.

Mr Thomas Harrison, Union Lay Official, ACCORD, Peterhead, United Kingdom.

Mr Daisuke Kato, SEIHO-ROEN (National Federation of Life Insurance Workers' Unions (LIU)), Tokyo, Japan.

Mr Hannu Kivipato, Director, Ammatiliitto Suora, Helsinki, Finland.

Mr Masaru Kubota, Federation of Non-Life Insurance Workers' Unions of Japan, Tokyo, Japan.

M<sup>me</sup> Catherine Lejeune, employée de banque, Fédération CGT des Syndicats du personnel de la banque et de l'assurance, Courbevoie, France.

M<sup>me</sup> Ute Meyenberg, chargée d'affaires, Fédération française des Syndicats de banques et sociétés financières CFDT, Paris, France.

Mr Eric Shaun Oelschig, General Secretary, SASBO – The Finance Union, Bryanston, South Africa.

Ms Lucia Elsa Peveri, Credito e Assicurazioni UIL C.A., Milan, Italy.

Mr MetinTiryakioglu, Banka-Sigorta Iscileri Sendkasi Allunizade Mahallesi Kusbakisi, Istanbul, Turkey.

Mr Isaka Tomonori, SEIHO-ROEN (National Federation of Life Insurance Workers' Unions (LIU)), Tokyo, Japan.

**Union Network International (UNI)**

Mr Philip Jennings, General Secretary, Nyon, Switzerland.

Mr Eiichi Ito, UNI Liaison Council Japan, UNI-LC Japan, Tokyo, Japan.

Mr Oliver Roethig, Nyon, Switzerland.

Ms Katrine Sondergard, UNI-Europa, Brussels, Belgium.

Ms Barbara Wettstein, Nyon, Switzerland.

**Organization of African Trade Union Unity (OATUU)  
Organisation de l'Unité syndicale africaine**

Mr Abdoulaye Lalouma Diallo, OATUU Permanent Representative, Ferney-Voltaire, France.

**World Federation of Trade Unions (WFTU)  
Fédération syndicale mondiale**

Ms Osiris Oviedo de la Torre, Permanent Representative, Geneva.